

## CHAPITRE I – DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES CLIENTS (PROFESSIONNELS ET CONSOMMATEURS)

### ARTICLE 1 - Champ d'application de ces Conditions Générales de Vente

- 1.1 la société VP DIVE SAS (le "Vendeur ") propose des produits et services dédiés aux clubs et associations de plongée et à leurs membres ou adhérents.
- 1.2 Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») s'appliquent, sans restrictions ni réserves, à l'ensemble des offres émises et des ventes conclues par le Vendeur auprès de tous acheteurs professionnels ou consommateurs (les « Clients » ou le « Client ») achetant via le site web du Vendeur <https://vpdive.com/> ou des sites web hébergés sur la plateforme du Site Web (le « Site Web ») les produits proposés à la vente par le Vendeur, à savoir des objets publicitaires personnalisés, en particulier vêtements et textiles, et des étiquettes pour le suivi et l'entretien des matériels de plongée des Clients (les « Produits »).
- 1.3 Le chapitre I des présentes CGV s'applique à tous les Clients. Le chapitre II des présentes CGV s'applique uniquement aux Clients consommateurs et particuliers (non-professionnels).
- 1.4 Ces CGV précisent notamment les conditions d'achat, de passation de commande, de paiement, et de livraison des Produits commandés par les Clients.
- 1.5 Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles du Client (y compris ses conditions générales d'achats).
- 1.6 Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.
- 1.7 Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat ou la passation de sa commande. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat ou de la passation de la commande.
- 1.8 La validation de la commande sur le site web du Vendeur par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

### ARTICLE 2 – Principales caractéristiques des Produits

- 2.1 Concernant les Produits publicitaires, en particulier les textiles publicitaires, le Client a la faculté de les personnaliser en fonction des offres disponibles sur le Site Web.
- 2.2 Concernant les étiquettes autocollantes, celles-ci seront imprimées par le Vendeur avec des informations uniques (QR Code) pour chaque étiquette.
- 2.3 **Entretien des Produits textiles** : Le Client doit se référer aux étiquettes d'entretien figurant sur chaque Produit Textile et respecter les conditions de lavage et d'entretien qui y figurent. A défaut, ces Produits doivent être lavés à l'envers à moins de 40 °C, et être repassés à l'envers à température basse, pour le pas abîmer les éventuels flocages.
- 2.4 **Conformité à la commande** : Le Vendeur cherche à illustrer et décrire le plus précisément possible les couleurs des Produits qui apparaissent sur le Site Web, ses catalogues et devis. Les Produits textiles ou autres objets publicitaires sont toutefois susceptibles de présenter des différences par rapport aux visuels (photos, schémas...) présentés sur le Site Web ou d'éventuels catalogues du Vendeur ou de ses fournisseurs, sans que la responsabilité de VP DIVE ne puisse être engagée à ce titre. Ces visuels sont donc communiqués à titre purement indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.
- 2.5 Les Produits publicitaires doivent être utilisés conformément à l'usage auxquels ils sont destinés.

### ARTICLE 3 - Commandes de Produits par internet

- 3.1 Pour pouvoir acheter un Produit sur le Site Web, le Client doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité légale ou, s'il est mineur, être en mesure de justifier de l'accord de ses représentants légaux.
- 3.2 Les commandes de Produits par internet sont effectuées de la façon suivante :
- Le Client effectue sa commande de Produits directement sur le Site Web du Vendeur,
  - Avant de valider et confirmer définitivement sa commande, le Client doit vérifier sa commande et a l'opportunité de corriger les éventuelles erreurs,
  - A la réception de la commande du Client, un AR de commande ou une confirmation de commande est adressé par email par le Vendeur au Client,
  - le Client sera ensuite averti par le Vendeur des délais de livraison des Produits.
- 3.3 Pour les Produits à personnaliser, le Client devra transmettre au Vendeur un fichier informatique du travail à réaliser en vectoriel .ai / .eps / .pdf ou en images jpeg / png. Le Client devra prendre toutes les précautions nécessaires à la protection des envois aux Vendeurs et de ses propres données contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.
- 3.4 La vente ne sera considérée comme définitive qu'après envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur, et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix dû. Le prix est en effet à payer en totalité au moment de la commande.
- 3.5 Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande avant de la valider définitivement.
- 3.6 Les offres du Vendeur sont valables sous réserve de disponibilité des Produits chez ses fournisseurs. Dans l'hypothèse où un Produit serait indisponible après passation de la commande, le Client en sera informé par mail. La commande sera automatiquement

suspendue ou annulée. En cas de commande suspendue, le Vendeur peut, si le Client l'accepte, lui proposer et lui vendre un Produit alternatif de qualité et de prix équivalents. En cas de commande annulée, le Client sera remboursé des éventuelles sommes qu'il aura déjà versées au Vendeur.

3.7 Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif à une commande antérieure.

### ARTICLE 4 – Tarifs applicables

- 4.1 Les Produits sont vendus et fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Site Web du Vendeur au jour de l'achat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur.
- 4.2 Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, cette modification ne s'appliquant pas aux commandes en cours.
- 4.3 Les prix comprennent les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison (pour la France métropolitaine). En cas de livraison à faire en dehors du territoire de la France Métropolitaine, le Vendeur contactera le Client afin de convenir avec lui des délais, coûts et modalités de livraison.
- 4.4 En cas de commande vers un pays autre que la France métropolitaine, le Client sera considéré comme l'importateur du ou des Produits concernés et supportera le cas échéant les droits de douane, taxes locales ou droits d'importation susceptibles d'être exigibles. Ces droits ne relèvent pas du ressort du Vendeur et resteront à la charge et sous la responsabilité du Client, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et organismes compétents. Il appartient au Client de se renseigner à ce titre.
- 4.5 Une facture est établie par le Vendeur et sera transmise au Client sur demande.

### ARTICLE 5 - Conditions de paiement – Retards de paiement

- 5.1 Toute somme versée d'avance sur le prix, arrhes ou acompte, est productive d'intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement et jusqu'à la date de livraison ou d'exécution de la prestation.
- 5.2 Le prix est payable comptant, en totalité au jour de l'achat ou de la passation de la commande par le Client, selon les modalités suivantes :
- par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues ;
  - par virement.
- 5.3 Les paiements effectués par le Client seront considérés comme définitifs.
- 5.4 Le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect de ces CGV ou des conditions de paiement figurant ci-dessus, notamment en cas de rejet de paiement, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

### ARTICLE 6 - Livraisons des Produits

- 6.1 Les Produits commandés ou acquis par le Client seront en général livrés en France métropolitaine dans un **déai d'environ 4 semaines** à compter de la date de validation de la Commande du Client.
- 6.2 Les délais de livraison figurant ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne lient pas le Vendeur. Ils ne valent que pour la France métropolitaine. La responsabilité du Vendeur ne pourra donc pas être engagée en cas de retard de livraison.
- 6.3 La livraison ne peut concerner qu'un seul lieu de livraison par commande.
- 6.4 des Frais de livraison supplémentaires sont susceptibles d'être appliqués au Client en cas de livraison en dehors du territoire de la France métropolitaine.

### ARTICLE 7 – Vérification des Produits à la livraison

- 7.1 Lors de la Livraison du Produit, le Client doit procéder à une vérification complète et exhaustive des Produits afin d'en vérifier l'emballage, la conformité, la qualité et les quantités. Toute non-conformité, dommage apparent de l'emballage et/ou du Produit, ou toute quantité manquante devront être notés et communiqués dès leur constatation au Vendeur et au livreur, selon les conditions de ce dernier. Le Produit sera automatiquement réputé accepté si le Client ne fait aucune réclamation écrite dans les deux (2) jours suivant sa livraison.
- 7.2 Aucune réclamation ne sera acceptée par le Vendeur au regard des défauts, non-conformité, insuffisances, quantités manquantes qu'une vérification normale aurait dû révéler, au cas où ladite vérification n'a pas été menée ou a été menée improprement.
- 7.3 En cas de réclamation écrite du Client, celui-ci devra renvoyer sans tarder au Vendeur le Produit concerné, à ses frais, afin de permettre au Vendeur de mener une inspection de ce Produit.

### ARTICLE 8 - Transfert de propriété - Transfert des risques

- 8.1 Le transfert de propriété des Produits du Vendeur au profit du Client ne sera réalisé qu'après livraison et après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.
- 8.2 Le transfert des risques des Produits du Vendeur au Client ne sera réalisé qu'au moment de la livraison au Client.

### ARTICLE 9 - Responsabilité du Vendeur - Garantie

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE VPDive - Ventes à Distance - Version février 2022

**9.1** Les Produits proposés à la vente sont conformes à leur description et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels, sous réserves des éventuelles différences entre les visuels exposés et les Produits livrés.

**9.2** Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

**9.3** Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner au Vendeur les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...). Les frais de retour des Produits défectueux resteront à la charge du Client.

**9.4** Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

**9.5** Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et si possible dans les 30 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

**9.6** Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

**9.7** La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés ou utilisés (si ces pays sont différents de la France), qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, de négligence de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

**9.8 Les garanties du Vendeur sont limitées au Produit lui-même.** Il est convenu que le Vendeur n'est pas responsable des éventuels défauts d'impression, de colorimétrie, de police, de défoncé/montage sur les Produits personnalisés, en particulier si ces défauts sont présents sur les fichiers transmis par le Client.

**9.9 La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.**

**9.10 En aucun cas le Vendeur ne sera tenu pour responsable des pertes d'exploitation, de productivité et/ou de toute autre perte ou dommages immatériels, accessoires ou indirects, directement ou indirectement subis par le Client ou par toute autre personne, du fait des Produits.**

**9.11 De plus, la responsabilité du Vendeur au titre d'une commande ne pourra en aucun cas dépasser le montant du prix figurant sur ce devis ou sur cette commande.**

**9.12 Les garanties accordées spécifiquement aux Clients non-professionnels figurent dans le chapitre II ci-dessous.**

### ARTICLE 10 - Propriété intellectuelle

**10.1** Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle (et notamment les droits d'auteur) sur ses créations, catalogues, photographies, présentations, dessins, sur son Site Web, etc, réalisés par le Vendeur.

**10.2 Contrefaçon et respect des droits des tiers :** Le Client est présumé être titulaire de tous les droits nécessaires à la reproduction des documents, images, logos, polices de caractères dont il confie l'impression au Vendeur. La diffusion d'images protégées par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle pouvant constituer une contrefaçon, le Client a l'obligation de veiller à ce que ses personnalisations, quelles qu'elles soient, ne contiennent pas de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client reconnaît en outre que la violation des droits d'auteur ou des droits voisins (telle que par exemple la reproduction, la représentation, la mise à disposition ou la communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits) constitue un acte de contrefaçon, passible de sanctions civiles et/ou pénales.

**10.3 Manquements du Client :** Tout manquement à ces obligations par le Client est susceptible d'engager sa responsabilité. Le cas échéant, en cas de non-respect de cette clause par le Client, celui-ci devra indemniser le Vendeur de toutes conséquences notamment pécuniaires qui pourraient être supportées par cette dernière de ce fait.

### ARTICLE 11 – Données personnelles

**11.1** Le Vendeur met en œuvre des traitements de données à caractère personnel – notamment via son site web – afin de lui permettre d'assurer la gestion, le suivi des dossiers de ses Clients et des commandes jusqu'à la livraison des Produits. Les données personnelles seront traitées par le Vendeur et peuvent être visualisées par le personnel ou les associés dans le cadre de l'activité du Vendeur, conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen dit « RGPD » n°2016/679 /UE du 27 avril 2016.

**11.2** Le Client est informé que la collecte de certaines de ses données à caractère personnel est nécessaire à la bonne exécution des Commandés par lui. Les Clients sont concernés uniquement par la collecte des données suivantes : adresse IP via les cookies du Site Web, adresse Email, nom, prénom, adresse de livraison, numéro de téléphone.

**11.3** Les données des Clients sont collectées par le Vendeur uniquement dans le cadre du traitement des Commandes et de la fourniture des Produits aux Clients. Elles sont

réservées à l'usage exclusif du Vendeur, et le cas échéant de ses sous-traitants ou partenaires (transporteurs, livreurs, ...). En cas de procédure contentieuse, elles pourront être portées à la connaissance de l'institution judiciaire et des parties en cause.

**11.4** Le responsable de traitement au sein du Vendeur est joignable à l'adresse email [contact@vpdive.com](mailto:contact@vpdive.com) ou par courrier à l'adresse du Vendeur qui figure ci-dessous. A moins que le Client ne donne son accord exprès, ses données à caractère personnel ne seront pas utilisées par le Vendeur à d'autres fins que celles visées dans la présente clause.

**11.5** Sauf accord contraire, le Vendeur conservera les données personnelles recueillies pendant un délai maximum de 3 ans à compter de la fin de la date de dernière livraison.

**11.6** Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel recueillies par le Vendeur. Ce droit, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement, peut être exercé en adressant une demande par courrier ou e-mail au responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées dans les présentes. Le délai de réponse est d'un mois maximum. Le refus doit être motivé et en cas de refus le Client peut saisir la CNIL (3 place de Fontenoy, 75334 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

### ARTICLE 12 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution d'une commande ou de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

### ARTICLE 13 - Résolution du contrat

En cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations découlant des présentes conditions générales incombant à l'autre Partie, la Partie victime de la défaillance pourra notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

### ARTICLE 14 – Droit applicable - litiges

**14.1** De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont exclusivement régies par le droit français. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**14.2** Tout litige relatif aux Produits ou commande et livraisons entre le Vendeur et un Client, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, et qui ne pourrait être réglé à l'amiable dans un délai de 30 jours à compter de la signification du litige par LRAR par une des Parties à l'autre, sera de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de METZ (France).

**14.3** Les Clients non-professionnelles disposent de la faculté de faire appel à un médiateur à la consommation, conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessous.

### ARTICLE 15 – Information précontractuelle – acceptation du Client

**15.1** Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations relatives aux Produits.

**15.2** Le fait pour une personne physique ou morale d'effectuer un achat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire (et notamment de ses propres conditions générales d'achat), qui seront inopposables au Vendeur.

### ARTICLE 16 – Coordonnées du Vendeur

VPDIVE SAS - N° RCS : 908 554 223 (RCS de METZ)  
Siège social : 1b, rue de Hagenau, 57150 CREUTWALD - France  
Email : [contact@vpdive.com](mailto:contact@vpdive.com)

### ARTICLE 17 – Dispositions finales

**17.1** Le non-exercice de tout ou partie d'un quelconque de ses droits par une des parties n'est en aucun cas constitutif d'un abandon ou d'un renoncement à ce droit.

**17.2** S'il apparaît que certaines dispositions de ces CGV sont nulles, inapplicables ou contraires à la loi en tout ou en partie, ou ne peuvent être appliquées pour quelque raison que ce soit, les autres dispositions des présentes CGV et continueront à s'appliquer.

**17.3** Le Vendeur pourra régulièrement modifier ces CGV, auquel cas la nouvelle version de ces CGV sera mise à disposition des Clients sur le Site Web du Vendeur.

## CHAPITRE II – DISPOSITIONS APPLICABLES UNIQUEMENT AUX CLIENTS CONSOMMATEURS (NON-PROFESSIONNELS)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE VPDive - Ventes à Distance - Version février 2022

### ARTICLE 18 – Champ d'application du Chapitre II

18.1 Les dispositions du Chapitre II de ces CGV bénéficient uniquement aux Clients consommateurs (particuliers et non professionnel). Elles ne s'appliquent pas aux Clients professionnels (clubs, associations, sociétés commerciales, fédérations ...).

18.2 Ces dispositions prévalent sur les dispositions du Chapitre I qui pourraient leur être contradictoires.

18.3 Les présentes CGV sont mises à la disposition du Client non-professionnel dans les conditions prévues à l'article L.134-1 du Code de la consommation.

18.4 Toute disposition législative ou réglementaire applicable en France et qui devait être plus favorable au Client non-professionnel prévaudra sur ces CGV.

### ARTICLE 19 – Droit de Rétraction

19.1 Les Clients non-professionnels bénéficient d'un droit de rétraction conformément à l'article L.121-21-1 du code de la consommation, sans avoir à motiver leur décision, à condition que la vente ait bien lieu via le site web du Vendeur, c'est-à-dire une vente à distance, hors de l'établissement du Vendeur.

19.2 Ce droit à rétraction peut s'exercer dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception des Produits. Cependant, cette faculté de rétraction ne pourra être exercée par le Client que si les Produits ne sont pas endommagés.

19.3 Ce droit ne pourra toutefois pas s'exercer si les Produits ont été personnalisés à la demande du Client, selon ses demandes spécifiques.

19.4 Le Client consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des Produits.

19.5 Le Vendeur peut différer le remboursement du Client jusqu'à récupération des Produits ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition des Produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

### ARTICLE 20 – Rappel des Garanties légales des consommateurs

20.1 Conformément à la loi, le Vendeur assume les garanties de conformité et relative aux vices cachés des Produits livrés par lui aux Clients non-professionnels ou échangera les Produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande effectuée. La demande de remboursement doit s'effectuer par écrit à l'adresse du Vendeur figurant dans le point 16 ci-dessus ou par email. Le Client devra détailler par écrit ses demandes et ses réclamations.

20.2 Il est rappelé que le Client non-professionnel :

- dispose d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance des Produits pour agir ;
- peut choisir entre le remplacement et la réparation du Produit apparemment défectueux sous réserve des conditions prévues par les dispositions susmentionnées ;
- est dispensé d'apporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les 24 mois suivant la délivrance du Produit (sauf biens d'occasion).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de l'éventuelle garantie commerciale consentie par le Vendeur.

Le Client non-professionnel peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil ; dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

20.3 Il est rappelé qu'en cas de revente d'occasion du Produit, plus aucune garantie du Vendeur ne sera applicable au-delà de 6 mois.

### ARTICLE 21 – Réclamations & Médiation

21.1 Le cas échéant, le Client non-professionnel peut présenter toute réclamation en contactant le Vendeur au moyen des coordonnées figurant dans l'article 16 ci-dessus. En l'absence d'accord amiable entre les parties, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, et conformément aux dispositions de l'art. L.616-1 du Code de la consommation, le Client non-professionnel peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre Ier du livre VI du code de la consommation. Ce médiateur tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

21.2 Le Client non professionnel est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation dont les coordonnées sont indiquées sur le site Internet du Vendeur.

### ARTICLE 22 – Information des Clients non-professionnels

Aux fins d'information des Clients non-professionnels, certaines dispositions du code civil et du code de la consommation sont rappelées et reproduites ci-après.

**Article 1641 du Code civil :** Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1642 du Code civil :** Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

**Article 1643 du Code civil :** Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

**Article 1644 du Code civil :** Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

**Article 1646 du Code civil :** Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

**Article 1647 du Code civil :** Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.

**Article 1648 du Code civil :** L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

**Article L. 217-4 du Code de la consommation :** Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L. 217-5 du Code de la consommation :** Le bien est conforme au contrat :  
1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

**Article L. 217-12 du Code de la consommation :** L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

**Article L. 217-16 du Code de la consommation :** Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.